



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N°délib. : 000509

**Séance du lundi 5 mai 2008**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à  
Besançon,  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX - Arguel : André AVIS - Audeux : Françoise GALLIOU - Auxon-Dessous : Jacques CANAL - Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO - Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD - Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 0.8), Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 0.13), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN - Beure : Philippe CHANEY, Michel PIDANCET (suppléant de Auguste KOELLER) - Bousnières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY - Brailans : Alain BLESSEMAILLE - Busy : Philippe SIMONIN - Chaleze : Christophe CURTY - Chalezeule : Raymond REYLE - Champagny : Claude VOIDEY - Champoux : Thierry CHATOT - Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH - Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME - Chaucenne : Bernard VOUGNON - Chaudfontaine : Christiane BEUCLER - Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET - Dannemarie sur Crête : M. Gérard GALLIOT, Frédéric MONIOTTE (suppléant de Jean-Pierre PROST) - Deluz : Sylvaine BARASSI - Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN - Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI - Gennes : Jean SIMONDON - Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE - La Chevillotte : Jean PIQUARD - La Vèze : Jacques CURTY - Larnod : Gisèle ARDIET - Le Gratteris : Cédric LINDECKER - Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER - Marchaux : Bernard BECOULET - Miserey Salines : Ada LEUCI (suppléante de Marcel FELT), Denis JOLY - Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ - Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET - Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - Noironte : Bernard MADOUX - Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS - Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA - Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE - Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE - Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE - Rancenay : Michel LETHIER - Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL - Routelle : Claude SIMONIN - Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET - Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Thierry MALTIS (suppléant de Christian BOILLEY) - Tallenay : Jean-Yves PRALON - Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH - Thoraise : Jean-Michel MAY - Torpes : Bernard LAURENT - Vaire le Petit : Michèle DE WILDE - Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET - Vorges Les Pins : Patrick VERDIER (suppléant de Charles BATISTE)

**Etaient absents :** Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT - Besançon : Catherine BALLOT, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Béatrice FALCINELLA, Michel OMOURI - Mazerolles Le Salin : Daniel PARIS - Osselle : Jacques MENIGOZ - Vaire Arcier : Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** Béatrice RONZI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. THIEBAUT, C. BALLOT, F. BRANGET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.7), Y-M DAHOUI, J-J DEMONET (jusqu'au rapport 0.13), C. DEVESA, M. OMOURI, Daniel PARIS, J. MENIGOZ

**Mandataires :** J. CANAL, C. TISSIER, J. ROSSELOT, P. GUILLAUME, J-L FOUSSERET, J-C ROY, Valérie HINCELIN, E. SASSARD, C. PREIONI, P. DUCHEZEAU

**Objet :** Droit à la formation des élus

## Droit à la formation des élus

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

### Résumé

Le conseil de communauté doit, dans les trois mois suivant son installation, prendre une délibération sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

### I. Rappel du cadre législatif et réglementaire

Tous les membres de l'organe délibérant des communautés d'agglomération ont droit à une « formation adaptée à leurs fonctions ».

Les frais de formation sont plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la communauté, c'est à dire du montant plafond prévu par les textes. Ils comprennent les frais de déplacement, d'enseignement et la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus justifiée par l'élu. Ces frais sont supportés par l'EPCI.

Il est rappelé que ces dispositions ne s'appliquent que si l'organisme qui dispense la formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur dans les conditions fixées à l'article L. 1221-1 du CGCT.

### II. Proposition

#### A/ Les orientations en matière de formation

Il est proposé que les élus membres de l'organe délibérant puissent suivre toutes formations ayant pour objet d'élargir leurs connaissances et expériences ainsi que leur culture générale administrative, technique et financière.

#### B/ Les crédits ouverts à ce titre

Il est proposé de plafonner les crédits ouverts à ce titre à 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la CAGB.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- les orientations en matière de formation,
- le plafonnement des crédits affectés à hauteur de 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Reçu le

15 MAI 2008

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ